

## École de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal Année scolaire 2025/2026



### **INSCRIPTIONS - INFORMATIONS**

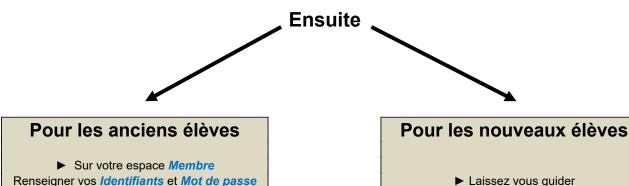
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

- ► Par internet (site www.emari57.fr) du 21/07 au 24/08/2025
- ► A nos bureaux (site du Sablon) du 1/09 au 5/09 (10h-12h, 15h-18h)
- ► Portes ouvertes (site du Sablon) Venez découvrir nos offres Samedi 6 septembre de 10H à 12H
- ► Rentrée (reprise des cours) : Lundi 15 septembre

## **Procédures d'inscription (pour tous) :**

A chaque étape, le pictogramme CI renvoie vers un lien d'informations utiles.

► Rendez vous Cliquez sur le bouton Inscription-Réinscription



# Lors de votre inscription :

puis laissez vous guider (ne pas créer de nouveau dossier)

Pour la Formation Musicale : merci d'indiquer le niveau et le jour de cours souhaités en tenant compte de l'âge et de l'année de naissance de l'enfant pour le choix des horaires de cours d'Eveil 1 et d'Eveil 2.

► L'administration se réserve le droit de modifier votre choix si ces critères ne sont pas respectés. ► Ne pas oublier de consulter les plannings des ensembles (obligatoires dans le cadre du **parcours diplômant**).

Eveil instrumental (places limitées) : disponible pour le violon, le violoncelle, la mandoline, la flûte à bec, la guitare.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS, VOIR CI-DESSOUS ÉVEIL INSTRUMENTAL

Pour l'Instrument, la réinscription est possible dans la classe fréquentée en 2024-2025

▶ La Confirmation de votre inscription, validant vos différents choix vous parviendra début septembre par mail.

### Informations utiles

#### Pour les jeunes enfants : Cours collectifs

Bébé Musique : **enfant né en 2023 (l'enfant doit savoir marcher)**Jardin Musical : 3 ans, **enfant né en 2022** (petite section de maternelle)
Eveil Musical (FM) : 4 et 5 ans, **enfant né en 2021 et 2020** (moyenne et grande section de maternelle)

#### Eveil instrumental (violon, violoncelle, mandoline, flûte à bec, guitare)

Eveil 1 (4 ans né en 2021)

1 cours collectif d'instrument par semaine (30') + 1 cours individuel d'instrument par mois + 1 cours de formation musicale spécifique (1h/semaine)

Eveil 2 (5 ans né en 2020)

1 cours individuel d'instrument par semaine (20') + 1 cours collectif d'instrument par mois + 1 cours de formation musicale spécifique (1h/semaine)

#### Formation Musicale (Solfège): Cours collectifs (cliquez CI pour ouvrir le tableau des horaires)

Initiation 1° année (I1) : à 6 ans (cours préparatoire),7 et 8 ans Débutant 1° année (D1) : à partir de 9 ans

#### Pour les enfants ayant déjà fait de la Formation Musicale (en provenance d'un autre établissement)

Merci d'indiquer dans la case commentaires :
- le parcours pédagogique précédemment suivi,
- l'établissement fréquenté,
- le niveau et jour de cours souhaités.
Fournir le cas échéant un justificatif de niveau/parcours/diplôme.

#### Instrument : Cours individuels (cliquez ICI pour ouvrir le tableau des emplois du temps)

Merci de bien vouloir indiquer :
- l'instrument choisi,
- le professeur souhaité,
et le niveau acquis (si élève provenant d'un autre établissement)

# Nos cursus, trois possibilités

#### 1) PARCOURS DIPLÔMANT

SELON LES PRÉCONISATIONS DU <u>SCHÉMA NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE</u>
Cursus en 3 cycles, évalués et validés en fin de cycles (certification de fin de parcours)
Formation Musicale obligatoire
Formation instrumentale
Pratiques collectives instrumentales ou vocales

#### 2) PARCOURS A LA CARTE (NON DIPLÔMANT)

A PARTIR DE 12 ANS (SOUS CONDITIONS)
Formation instrumentale
Sans Formation Musicale
Aucune évaluation ni certification possible

## 3) **FORMULE LOISIR**

ENFANTS JUSQU'À 14 ANS
Cours d'instrument seul
Formation musicale sommaire intégrée au temps de cours d'instrument
Aucune évaluation ni certification possible

## Modalités tarifaires et réglementaires (voir grille tarifaire ICI)

- A) L'inscription n'est validée qu'après versement d'un acompte de 100 € (par élève inscrit) : règlement en ligne via le site sécurisé du Crédit Mutuel (voir tableau des cotisations).
  - ▶ Par cette adhésion, vous certifiez que votre enfant est bien couvert par une assurance extra scolaire.

Le détail des conditions générales ainsi que le règlement des études figurent dans le livret de l'école. **Modernisées, nos procédures sont aujourd'hui dématérialisées :** ce document fait partie intégrante de votre démarche d'inscription à l'école. Il est consultable et téléchargeable à tout moment. En vous inscrivant (en ligne ou dans nos bureaux), vous attestez avoir pris connaissance de son existence.

B) Montant des droits dus en septembre après déduction de l'acompte (voir grille tarifaire) :

(1) Adhésion à l'association
+
(2A) Formation Musicale ou (2B) Frais de gestion
+
(3A,B,C...) 1/10ème du coût annuel cours (instrument, chant, danse, théâtre,...).

Les cours de Formation Musicale, d'Eveil, de Jardin Musical, et de Bébé musique, représentent un engagement moral et physique. Si démission en cours d'année, ils <u>restent dus jusqu'à fin juin</u> quel qu'en soit le motif.

- C) Solde des cotisations (9/10 du coût annuel cours), à régler par :
  - prélèvement automatique le 8 de chaque mois (d'octobre à juin)
  - par chèque bancaire
- ► Tout retard de paiement sera majoré d'une pénalité de 2€ par mois de retard.

D) Absences

Quelles que soient les raisons de l'absence d'un élève, la cotisation reste due et les cours ne sont pas remplacés. En cas de maladie, et sous réserve de fournir un certificat médical, le règlement ne sera suspendu <u>qu'à partir de la 4° semaine de maladie suivant la réception de ce certificat médical.</u>

E) Arrêt/démission en cours d'année (cours d'instrument)

En cas de démission dans le courant de l'année, il ne sera réclamé qu'un mois de cotisation supplémentaire, validé à la fin du mois suivant la date d'arrêt expressément <u>notifié par écrit à l'administration.</u>

- ▶ Parcours diplômant : démissions impossibles à partir du 1° avril.
- F) Moyens complémentaires de paiement recevables (déductibles du montant annuel dû):
  - ▶ PASS Avant âges (CCAS/Ville de Metz, pour les plus de 65 ans, domiciliées à Metz)
    - ▶ PASS Loisirs (CCAS/Ville de Metz pour les 4/17 ANS domiciliés à Metz)
      - ► CHEQUES Sports et Vacances ANCV
        - ► PASS CULTURE (plus d'infos ICI)